Image not found or type unknown

période d'essai dépassée d'un jour

Par **claire41**, le **27/08/2012** à **19:19**

Bonjour,
J'ai été embauchée en CDI le 10 avril 2012 avec une période d'essai de 3 mois. Après un désaccord le 5 juillet avec la directrice , j'ai été informée oralement le 6 qu'elle souhaitait mettre fin à ma période d'essai. Le service RH lui a transmis les documents le lundi 9 mais elle a attendu le mardi 10 juillet pour me remettre le courrier à 14h30, rendant tout "pot de départ" impossible, sachant qu'il était indiqué dans ce document que mon contrat se terminait le soir même avec paiement de l'équivalent du délai de prévenance. Le problème c'est (outre le fait que je me retrouve injustement sans emploi) que quand j'ai reçu mon certificat de travail il était indiqué que j'avais "travaillé du 10 avril au 10 juillet 2012 soit 3 mois et 1 jour".
Je ne sais pas trop comment c'est calculé car pour moi ça fait bien 3 mois tout court mais il doit y avoir une subtilité qui me dépasse. Si c'est le cas pensez-vous que je puisse intenter une action contre cette entreprise qui raconte maintenant que "je ne faisais pas l'affaire".
Merci

Par **P.M.**, le **27/08/2012** à **19:31**

Bonjour,
Normalement, s'il n'y a pas eu renouvellement de la période d'essai, elle est terminée depuis le 9 juillet au soir, si vous n'avez pas été absente pendant celle-ci et si la date du jour est bien portée sur la notification de la rupture celle-ci se transforme en licenhciement sans respect de la procédure ni cause réelle et sérieuse avec vraisemblablement un préavis insuffisant...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés